

9625/19

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2018/2019

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 31 mai 2019

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 31 mai 2019

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil portant nomination de deux membres et de deux suppléants du Comité des régions, proposés par la République tchèque

E 14056



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 24 mai 2019
(OR. en)**

9625/19

CDR 93

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de deux membres et de deux suppléants du Comité des régions, proposés par la République tchèque

DÉCISION (UE) 2019/... DU CONSEIL

du ...

**portant nomination de deux membres et de deux suppléants
du Comité des régions,
proposés par la République tchèque**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement tchèque,

considérant ce qui suit:

- (1) Les 26 janvier, 5 février et 23 juin 2015, le Conseil a adopté les décisions (UE) 2015/116¹, (UE) 2015/190² et (UE) 2015/994³ portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020.
- (2) Deux sièges de membre du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin des mandats de M^{me} Adriana KRNÁČOVÁ et M. Petr OSVALD.
- (3) Un siège de suppléant du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M. Tomáš HUDEČEK.
- (4) Un siège de suppléant est devenu vacant à la suite de la nomination de M. Jan MAREŠ en tant que membre du Comité des régions,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ Décision (UE) 2015/116 du Conseil du 26 janvier 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 20 du 27.1.2015, p. 42).

² Décision (UE) 2015/190 du Conseil du 5 février 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 31 du 7.2.2015, p. 25).

³ Décision (UE) 2015/994 du Conseil du 23 juin 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 159 du 25.6.2015, p. 70).

Article premier

Sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2020:

a) en tant que membres:

- M. Zdeněk HŘIB, *Člen zastupitelstva hl. m. Prahy,*
- M. Jan MAREŠ, *Člen zastupitelstva statutárního města Chomutov,*

et

b) en tant que suppléants:

- M. Martin DLOUHÝ, *Člen zastupitelstva hl. m. Prahy,*
- M. Jaroslav ZÁMEČNÍK, *Člen zastupitelstva statutárního města Liberec.*

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le

Par le Conseil

Le président
